

**Q1.** Des entreprises de l'extérieur du Canada peuvent-elles poser leur candidature (par exemple, de l'Inde ou des États-Unis)?

**R1.** Les entreprises de pays à l'extérieur du Canada peuvent soumissionner sur cette demande de proposition.

**Q2.** Devons-nous nous déplacer pour des réunions?

**R2.** La réunion de lancement (annexe A, section 2.3) est la seule réunion identifiée dans le cadre du contrat et indique qu'elle aura lieu à l'installation des entrepreneurs ou par téléconférence. Toutes les autres réunions seront organisées dans le cadre du processus d'autorisation des tâches, partie 6 de la demande de proposition. Les détails du lieu de la réunion seront identifiés dans le cadre de la tâche.

**Q3.** Pouvons-nous réaliser les tâches liées à la DP de l'extérieur du Canada (par exemple, de l'Inde ou des États-Unis)?

**R3.** Les seules tâches associées au contrat qui peuvent être exécutées à l'extérieur du Canada sont les tâches liées au soutien hors site (annexe A, 3.2.1) et au soutien technique (annexe A, 3.2.3). Ce travail peut être effectué dans des pays à l'extérieur du Canada, comme l'Inde ou les États-Unis. Des travaux tels que la configuration et la configuration initiale (annexe A, section 3.1) et le soutien sur place (annexe A, section 3.2.2) nécessiteront des travaux à effectuer au Canada. Les travaux liés au serveur doivent être effectués dans le pays américain, britannique, canadien ou australien (ABCA) où il se trouve, conformément à l'annexe B, section 2.3.3.

**Q4.** Pouvons-nous présenter nos offres par courriel?

**R4.** Oui, présenter nos offres par courriel seulement.

**Q5.** Au point 5, on indique que l'installation et la configuration initiales doivent être conformes à la section 3.1 de l'annexe A, qui explique ces aspects, mais on indique une quantité de deux ici, nous nous demandons ce que cela signifie? Il ne s'agit que d'une installation initiale, qui fait partie de nos services.

**R5.** La quantité de deux fait référence au fait que la configuration initiale de ce système sera effectuée à deux emplacements.

**Q6.** Au point 6, on parle d'instruction, encore avec une quantité de deux. Veuillez expliquer la quantité.

**R6.** La quantité de deux fait référence au fait que l'instruction sera donnée à deux emplacements.

**Q7.** Tableau 3, soutien de RST. Les 1 000 heures obligatoires de notre côté dans le cadre de la première année. Je veux seulement m'assurer que ce coût précis devrait demeurer séparé et ne pas se trouver dans la section 1 pour que le coût total de la première année soit affiché dans ce tableau.

**R7.** Oui, cela devrait demeurer séparé conformément à la section 6.6 de la DP. Conformément à la section 3.2.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux, tout soutien de RST doit être autorisé avant que tout travail soit réalisé.

**Q8.** Le tableau 6 mentionne le soutien facultatif de RST. Je veux m'assurer qu'on comprend bien que cet article doit en fait être inclus avec le logiciel. Existe-t-il une façon recommandée de le faire?

**R8.** Nous avons besoin que les taux quotidiens pour le soutien facultatif de RST soient séparés. Cela devrait demeurer séparé conformément à la section 6.6 de la DP. Conformément à la section 3.2.2 de l'annexe A, Énoncé des travaux, tout soutien de RST doit être autorisé avant que tout travail soit réalisé.